

LEGENDE DES RESEAUX

	ADP - Réseau
	ADP - Variole
	ADP - Chambre
	Poteau incendie
	HSA - Réseau
	BT - Réseau
	BT - Regard
	Telecom Réseau
	Telecom Chambre
	SPK - Réseau
	EP - Réseau
	EP - Tampon 60°/60
	Carrevois - grille
	Sep Hydro 50%/
	Regard fond
	Grille
	EP - Réseau Toiture
	Carrevois - grille
	Discente d'eau 250
	EU - Réseau eau usées

Propriété intellectuelle.
L'article 1111 du Code de Propriété Intellectuelle ainsi que toute autre loi relative à la propriété intellectuelle ont été appliqués à l'ensemble des documents de ce dossier. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'architecte est formellement interdite. Toute violation de ces dispositions est considérée comme une contrefaçon et sera poursuivie conformément aux dispositions de l'article 491 du Code de Commerce et de l'article 170 du Code de Propriété Intellectuelle.

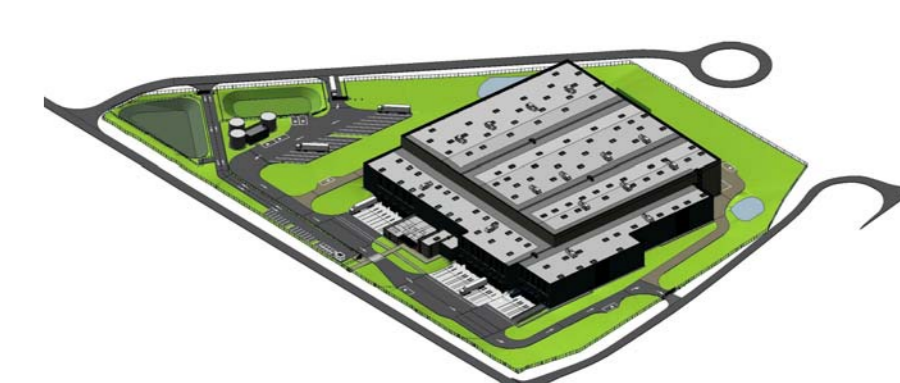
Responsabilité de l'architecte.
La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage a choisie de lui confier.

Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.
Les documents plans et pièces écrites, classés dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager...) ne sont pas des documents réglementaires et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte qui n'est pas tenu de les déposer.

Dossier de permis de construire.
Les documents plans et pièces écrites classés dans le cadre d'un dossier de permis de construire ne sont pas des documents réglementaires et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte qui n'est pas tenu de les déposer.

Responsabilité de l'entrepreneur.
L'entrepreneur est responsable de la réalisation de son marché et informe le maître d'ouvrage de toutes les contradictions éventuelles dans les pièces écrites, qui lui sont soumises, ou modifications qui s'avèrent nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages et équipements dans le respect des normes en vigueur.

Construction d'une plateforme d'activités logistiques
Commune de Sarcey - 69490
Route de Saint Romain



DEMANDEUR: 	ARGAN FONCIERE 21, Rue BEFFROY 92200 NEUILLY-SUR-SEINE T: 01 47 47 05 46	ARCHITECTE: 	A26-GL 165 bis, Rue DE VAUGRAND 75015 - PARIS T: 09 70 75 52 80
AMO: 	MODULO Groupe 45, avenue de l'Harmonie 92262 SANGHVIN-EN-MELANIOS	BET ICPE: 	ICPE 145, Rue de Vaugrand 75015 - PARIS T: 01 56 54 33 99
BET VRD: 	VRD 183 Avenue Léon Blum 01 500 Amboise-sur-Bugny T: 04 74 46 15 32	DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE PLAN D'ENSEMBLE, RAYON 35m	
ECHELLE: 1:500		DATE: 22/07/2019	FORMAT: A0
1630 - DPC - B - A26GL - ARC - SIT - PLN - 00		ICPE 02	